

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 22/09/2023
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 22/09/2023
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 07
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20230918-2023SEPT18_414-DE

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

7

Séance Publique ordinaire du **18 septembre 2023**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 8 septembre 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Sylvie COUDERC  
M. Loïc DÉANGLES  
Mme Laurianne DUCASSÉ  
Mme Patricia MARROCQ  
Mme Claire TRAMOND

**Ont donné procuration :**

Mme Sylvie COUDERC à Mme Sylvie ACHÉ  
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON  
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE  
Mme Patricia MARROCQ à M. Julien PELLICER  
Mme Claire TRAMOND à M. Jean-Yves DELACOSTE

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire : M. Frank GOBATTO**

**Objet : Budget Communal – Proposition de Décision Modificative n°2**

**RAPPORTEUR :** Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

Les contextes juridique, économique, social ou climatique, difficiles à appréhender dans leurs conséquences financières, peuvent obliger le conseil municipal à voter des dépenses nouvelles et les recettes correspondantes qui sont dégagées, soit par des augmentations de crédits après notifications, soit par des suppressions de crédits antérieurement votées.

Une décision modificative permet d'effectuer des budgétaires par transferts de crédits qui s'équilibrent entre eux, mais aussi des inscriptions de dépenses supplémentaires, financées par des recettes nouvelles.

Ainsi, le projet de décision modificative n°2, qui est soumis à l'appréciation du conseil municipal, concerne :

### **En dépenses de fonctionnement : 88 491 €**

- 011 – « Charges à caractères général » pour 59 552 €

Ces dépenses correspondent :

- à des virements de crédits pour environ 3 000 €
- à des ajustements de crédits en fonction des réalisations au 30 juin (travaux en régie, frais d'avocat urbanisme..)
- à de nouvelles inscriptions pour faire face à des dépenses nouvelles, avec en particulier les conséquences de la tempête pour près de 20 000 €, et la réalisation de travaux pour amener la fibre au Stade.

- 014 atténuation de produits : 13 250 €

- ces charges correspondent principalement à la quote part de la commune pour un crédit d'impôt 2021 au casino (11 250 €)

• 65 autres charges gestion courante : 2 441 € pour une provision pour créances éteintes et Admissions en non-valeur

• 66 charges financières : 5 800 € pour provisionner les variations de taux et ajustement des ICNE

• 67 charges exceptionnelles pour 1 848 € pour régularisation de la dotation de 2022.

- 68 provisions pour 5 600 €

### **En recettes de fonctionnement : 107 295 €**

Il s'agit d'ajuster les inscriptions budgétaires d'une part suite à la réception des diverses notifications de l'Etat, d'autre part compte tenu des nouveaux montants prévisionnels estimés pour les droits de mutation (- 30 000 €), les recettes du Casino (+50 000 €) ou les rôles supplémentaires.

### **En dépenses d'investissement : 16 900 €**

Ce montant correspond :

- à des virements de crédits entre chapitres
- à une révision des inscriptions sur certains chapitres pour prendre en compte les nouvelles estimations (subventions complémentaires OPAH, extensions de réseaux, complément pour le marché de travaux au boulevard du midi et l'aménagement des terrains de tennis, achat de matériaux pour les travaux en régie...)

- à de nouvelles inscriptions pour en particulier :
  - un échafaudage salle comédie
  - un complément pour les illuminations de Noël
  - des panneaux de signalisation (label commune halte Saint Jacques)

**En Recettes d'investissement : -1 904 €**

Il s'agit d'ajustement des dotations FCTVA et TLE.

Après en avoir délibéré,



**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative n°2, telle qu'elle est détaillée dans la présente délibération, et dont la maquette réglementaire est également jointe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Frank GOBATTO



Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 22 SEP. 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le 22 SEP. 2023